

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES :

 Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

 Bâti

 Limites communales

 Parcelles

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en ha
98	Emplacement réservé n° 98 : Côte de vision sur le château	Commune	0.05
99	Emplacement réservé n° 99 : Aménagement d'espaces publics	Commune	0.497
100	Emplacement réservé n° 100 : Aménagement de la voirie	Commune	0.153
101	Emplacement réservé n° 101 : Création de voirie	Commune	0.085
102	Emplacement réservé n° 102 : Aménagement voirie entrée de ville (cheminement piéton)	Commune	0.005
103	Emplacement réservé n° 103 : Aménagement d'un accès à la voirie	Commune	0.064
104	Emplacement réservé n° 104 : Création d'une liaison douce	Commune	0.065
105	Emplacement réservé n° 105 : Elargissement de la voirie	Commune	0.773

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.10 Emplacements réservés

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:8750 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLU
Sources : Cadastre DCFP 2019,
Citadia Conseil
Réalisation: Citadia Conseil
le 31/01/20

 CITADIA
CONSEIL

 even
CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ SAINT-GEORGES-DU-BOIS

